

Direction départementale des Territoires et de la Mer

Service Eau et Biodiversité

Pôle Police de l'Eau de la Protection des Milieux Aquatiques

Affaire suivie par : Véronique DELAUNAY/Véronique DIEU-FROMONT

Tél : 02.90.02.31.69

Mél : veronique.delamay@ille-et-vilaine.gouv.fr

Rennes, le **1 – AOUT 2019**

Le Directeur,

à

Madame la Préfète de la région de Bretagne

Préfète d'Ille-et-Vilaine

DCIAT – BEUP

3 avenue de la préfecture

35026 RENNES CEDEX

à l'attention de Catherine NINZATTI

Objet : Mise à enquête publique – Dossier d'autorisation
environnementale – La CHAPELLE des FOUGERETZ
Secteur Sud – SNC Sud Chapelle

Réf : n° Cascade : 35-2019-00058
n° ANAE : AEU_35_2018_51

P. J :

Mon service instruit et coordonne le dossier de demande d'**Autorisation Environnementale** au titre des articles L.181-1 et suivant du code de l'environnement, concernant l'opération suivante :

Projet d'aménagement « Secteur Sud » à la CHAPELLE des FOUGERETZ

Rubriques de la nomenclature n° 2.1.5.0. A – 3.1.2.0. A

Le dossier de demande d'autorisation a fait l'objet d'un examen auprès des services et organismes suivants le 18 mars 2019 :

- ARS – Délégation départementale d'Ille-et-Vilaine.
- AFB – Service départemental d'Ille-et-Vilaine.
- DREAL – COPREV.
- CLE du SAGE VILAINE.
- DRAC – Service Régional de l'Archéologie.

Les avis de ces services ont été déposés sur la plate-forme ANAE. Leurs remarques et réserves ont été prises en compte, des précisions ont été apportées au dossier concernant l'impact sur les zones humides et les mesures mises en œuvre pour limiter l'impact du projet sur la biodiversité.

Ce dossier est jugé complet et régulier, et au vu des différents avis reçus il n'y a pas lieu d'opposer un refus à ce niveau de la procédure. **Aussi, je vous propose qu'il fasse l'objet d'une enquête publique en application de l'article R.181-36 du code de l'environnement.**

Pour le Directeur,
La Cheffe du Service
Eau et Biodiversité


Catherine DISERBEAU